



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 21/5/2019
Version: 9
Langue: fr-FR
Date d'édition: 23/4/2020

ELIX ABS Pellets (Polycarbonate-modified)

Numéro de matière ELIX007

Page: 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

ELIX ABS Pellets (Polycarbonate-modified)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale:

Fabrication de pièces moulées en matière plastique
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société:

ELIX Polymers, S.L.

Rue/B.P.:

Polígono Industrial
Ctra. de Vilaseca - La Pineda

Place, Lieu:

43006 Tarragona, Spain
Espagne

WWW:

www.elix-polymers.com

E-mail:

info@elix-polymers.com

Téléphone:

+34-977-835400

Service responsable de l'information:

Téléphone: +34-977-835476, E-mail infomsds@elix-polymers.com

Indications diverses:

Cette fiche de données de sécurité s'applique aux produits stipulés dans le chapitre 16.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

3E Poison & Exposure Program,
Téléphone: +44 (0) 20 3514 7487 Access Code 334373

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classifié comme étant dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: néant



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 21/5/2019

Version: 9

Langue: fr-FR

Date d'édition: 23/4/2020

ELIX ABS Pellets (Polycarbonate-modified)

Numéro de matière ELIX007

Page: 2 de 10

2.3 Autres dangers

En respectant les conditions de mise en oeuvre, de faibles quantités de produits d'émission peuvent être libérés (comme par ex. monomères ou solvants résiduels, produits de dégradation). Il est possible que suite à une surchauffe lors du processus de fusion des matières considérées comme nuisibles à la santé et cancérigènes peuvent se dégager. Les valeurs limites maximales d'exposition professionnelle, sont, le cas échéant, indiquées dans la section 8.

Le produit en fusion peut provoquer de graves brûlures.

En cas de dégagement de poussière (Poussière fine): Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Polymèreblend à base de acrylnitrile-styrène-butadiène/copolymère de bisphénol A - polycarbonate

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales: Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.

En cas d'inhalation: En cas d'inhalation de produits de décomposition, transporter la victime à l'air frais et l'allonger au calme. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, il faut tout de suite avoir recours à de la respiration artificielle. Appeler un médecin.

Après contact avec la peau:

Après un contact avec le produit en fusion, rafraîchir rapidement les parties de la peau concernées avec de l'eau. Ne pas retirer les croûtes du produit qui se sont formées sur la peau par des gestes brusques ou à l'aide de solvants. Recouvrir les plaies d'un pansement stérile. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau. Boire un à deux verres d'eau.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. appeler un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit en fusion peut provoquer de graves brûlures.

Traitement thermique, Traitement: Risque d'irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 21/5/2019

Version: 9

Langue: fr-FR

Date d'édition: 23/4/2020

ELIX ABS Pellets (Polycarbonate-modified)

Numéro de matière ELIX007

Page:

3 de 10

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Jet d'eau en aspersion, mousse, extincteur à sec, dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Composés de chlore, oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

En cas de dégagement de poussière (Poussière fine): Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection approprié.

Indications complémentaires:

Circonscrire la zone de danger. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact entre la masse fondue chaude et les yeux et la peau.

En cas de risque de décomposition exothermique par surchauffe (hausse de la température, formation de fumée), refroidir la matière en fusion au bain-marie. Ne pas inspirer les vapeurs. Assurer une aération suffisante. Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement.

Indications complémentaires:

Granulé: Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Lors de la fusion: Ne pas surchauffer pour éviter la décomposition thermique. Veiller à une aération et/ou une aspiration suffisante dans les locaux de travail. Éviter de dépasser les valeurs limites WEL. Ne pas inspirer les vapeurs. Se laver les mains et le visage à la fin du travail.

En cas de traitement mécanique:

Ne pas respirer les poussières. Aspirer les poussières qui se dégagent à leur source. Éviter la formation de poussière pour regranulation.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 21/5/2019

Version: 9

Langue: fr-FR

Date d'édition: 23/4/2020

ELIX ABS Pellets (Polycarbonate-modified)

Numéro de matière ELIX007

Page:

4 de 10

Protection contre l'incendie et les explosions:

En cas de dégagement de poussière (Poussière fine): Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Stocker uniquement dans les récipients d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
100-41-4	Éthylbenzène	Europe: IOELV: STEL	884 mg/m ³ ; 200 ppm (peut être absorbé par la peau)
		Europe: IOELV: TWA	442 mg/m ³ ; 100 ppm (peut être absorbé par la peau)
		France: VLE	442 mg/m ³ ; 100 ppm (peut être absorbé par la peau)
		France: VME	88,4 mg/m ³ ; 20 ppm (peut être absorbé par la peau)
100-42-5	Styrène	France: VLE	200 mg/m ³ ; 46,6 ppm
		France: VME	100 mg/m ³ ; 23,3 ppm
107-13-1	Acrylonitrile	France: VLE	32,5 mg/m ³ ; 15 ppm
		France: VME	4,5 mg/m ³ ; 2 ppm
106-99-0	1,3-Butadiène	Europe: BOELV: TWA	2,2 mg/m ³ ; 1 ppm
108-95-2	Phénol	Europe: IOELV: STEL	16 mg/m ³ ; 4 ppm (peut être absorbé par la peau)
		Europe: IOELV: TWA	8 mg/m ³ ; 2 ppm (peut être absorbé par la peau)
		France: VLE	15,6 mg/m ³ ; 4 ppm (peut être absorbé par la peau)
		France: VME	7,8 mg/m ³ ; 2 ppm (peut être absorbé par la peau)
80-05-7	4,4'- Isopropylidènediphénol	Europe: IOELV: TWA	2 mg/m ³ (fraction inhalable)
		France: VME	10 mg/m ³
108-90-7	Chlorobenzène	Europe: IOELV: STEL	70 mg/m ³ ; 15 ppm
		Europe: IOELV: TWA	23 mg/m ³ ; 5 ppm
		France: VLE	70 mg/m ³ ; 15 ppm
		France: VME	23 mg/m ³ ; 5 ppm



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 21/5/2019

Version: 9

Langue: fr-FR

Date d'édition: 23/4/2020

ELIX ABS Pellets (Polycarbonate-modified)

Numéro de matière ELIX007

Page: 5 de 10

Valeurs limites biologiques:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil	Paramètre	Échantillonnage
108-95-2	Phénol	Europe: BLV, urine	120 mg/g créatinine	phénol	sans limitation

Indications complémentaires:

Indication sur nitrile acrylique et butadiène: effet cancérogène.

Mesures de précaution supplémentaires:

- Effectuer des mesures pour déterminer à temps les expositions plus élevées dues à un événement imprévisible ou à un accident;
- Baliser les zones de danger et les signaler par des panneaux d'avertissement et de sécurité adéquats. Interdit de fumer.
- L'air aspiré ne doit être reconduit dans la zone de travail qu'une fois suffisamment épuré avec des appareils homologués.

8.2 Contrôle de l'exposition

Lors de la fusion:

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

Utiliser un filtre de type A-P2 conforme à la norme EN 14387.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.

Gants de protection en tissu ou cuir.

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Lors de la fusion: Gants de protection résistants à la chaleur selon EN 407

Type de gants: Cuir

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

En cas de dégagement de poussière: combinaison

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Changer les vêtements imprégnés.

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Une douche de secours et une douche oculaire doivent être d'accès facile dans l'aire de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 21/5/2019

Version: 9

Langue: fr-FR

Date d'édition: 23/4/2020

ELIX ABS Pellets (Polycarbonate-modified)

Numéro de matière ELIX007

Page: 6 de 10

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	État physique à 20 °C et 101,3 kPa: solide Forme: granulé Couleur: différent selon la teinture
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Valeur pH:	Non applicable
Point de fusion/point de congélation:	(Température de ramollissement: 100 - 115 °C) 100 - 115 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosibilité:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	> 300 °C
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives:	En cas de dégagement de poussière (Poussière fine): Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Densité apparente:	500 - 700 kg/m ³
Indications diverses:	Température de ramollissement: 100 - 115 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

réactions exothermiques

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

En cas de dégagement de poussière (Poussière fine): Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.

10.4 Conditions à éviter

Caléfaction (Décomposition).



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 21/5/2019

Version: 9

Langue: fr-FR

Date d'édition: 23/4/2020

ELIX ABS Pellets (Polycarbonate-modified)

Numéro de matière ELIX007

Page: 7 de 10

10.5 Matières incompatibles

aucune

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de forte surchauffe, des produits de décomposition dangereux peuvent être libérés: Acide cyanhydrique, monomères, hydrocarbures, gaz/vapeurs, oligomères cycliques à poids moléculaire bas, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique: > 300 °C

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.
Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.
Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.
Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.
Sensibilisation respiratoire: Manque de données.
Sensibilisation cutanée: Manque de données.
Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.
Cancerogénité: Manque de données.
Toxicité pour la reproduction: Manque de données.
Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.
Danger par aspiration: Manque de données.

Autres informations: A notre connaissance, aucune propriété nocive pour la santé.
En respectant les conditions de mise en oeuvre, de faibles quantités de produits d'émission peuvent être libérés (comme par ex. monomères ou solvants résiduels, produits de dégradation). Il est possible que suite à une surchauffe lors du processus de fusion des matières considérées comme nuisibles à la santé et cancérigènes peuvent se dégager.
Le produit en fusion peut provoquer de graves brûlures.
Traitement thermique, Traitement: Risque d'irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires.

Symptômes

Le produit en fusion peut provoquer de graves brûlures.
Traitement thermique, Traitement: Risque d'irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Indications diverses: Aucune donnée disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 21/5/2019

Version: 9

Langue: fr-FR

Date d'édition: 23/4/2020

ELIX ABS Pellets (Polycarbonate-modified)

Numéro de matière ELIX007

Page: 8 de 10

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Le produit n'est pas facilement biodégradable.
La consistance du produit et sa faible hydrosolubilité rendent une biodisponibilité peu probable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Afin d'empêcher la bioaccumulation, ne pas éliminer les matières plastiques dans la mer ou autres eaux .

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Éviter une introduction dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 07 02 13 = Déchets plastiques

Recommandation: Recyclage ou incinération spéciale.

Le produit peut être refondu après préparation appropriée et être de nouveau façonné pour former de nouvelles pièces. Les conditions préalables à un recyclage matière sont la spécificité du matériau et la qualité de la récupération.

Conditionnement

Recommandation: Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

En cas d'impossibilité de recyclage, éliminer le matériau en respectant les réglementations administratives locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

néant



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 21/5/2019

Version: 9

Langue: fr-FR

Date d'édition: 23/4/2020

ELIX ABS Pellets (Polycarbonate-modified)

Numéro de matière ELIX007

Page: 9 de 10

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin:

non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - Grande-Bretagne

Code DG-EA (Hazchem): -

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

ELIX ABS H801

ELIX ULTRA 4105



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 21/5/2019

Version: 9

Langue: fr-FR

Date d'édition: 23/4/2020

ELIX ABS Pellets (Polycarbonate-modified)

Numéro de matière ELIX007

Page: 10 de 10

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
LEP: Limite d'exposition professionnelle
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CFR: Code des règlements fédéraux
CLP: Classification, étiquetage et emballage
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
CE: Communauté européenne
EN: Norme européenne
UE: Union européenne
IATA: Association du transport aérien international
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TLV: Valeur limite d'exposition
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables
LEP: Limite d'exposition professionnelle

Créée: 26/9/2011

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.